



Le + syndical

**CGC-DGFIP**

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.84

Site : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)

mail : [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)

## MOUVEMENT 2017-02 SUR LES POSTES COMPTABLES C2/C3 ET MVT ADM. IDIV

CAPN 3 du 24, 25 et 26 avril 2017

Période d'affectation du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2017

La CAP était chargée d'examiner le mouvement de mutation sur les postes comptables C2/C3, ainsi que le mouvement IDIV administratif devenu annuel.

Les postes comptables sont souvent obtenus après des efforts de mobilité géographique et un fort investissement professionnel individuel.

Les verrous qui sont posés successivement pour l'accès aux postes comptables et aux métiers à forte technicité, montrent que le volet formation professionnelle n'est pas suffisamment efficace en raison d'un engagement insuffisant de la DGFIP dans ce domaine.

La CFE-CGC constate une reffiliation rampante, entre les métiers comptables et administratifs, qui s'amplifie à chaque mouvement sous l'impulsion de la DG qui a instauré des règles de mutation instables et complexes.

Sur le plan statistique et technique, les constats pour le mouvement C2/ C3 sont les suivants :

- une situation de blocage pérenne au vu du ratio nombre de candidats- nombre de postes mouvementés ;
- très peu de postes offerts après application des priorités sur le mouvement à équivalence .

De nombreux postes comptables étant supprimés ou restructurés, les comptables concernés sont affectés en surnombre et bénéficient fort heureusement pendant trois ans, d'une priorité absolue pour retrouver un autre poste comptable.

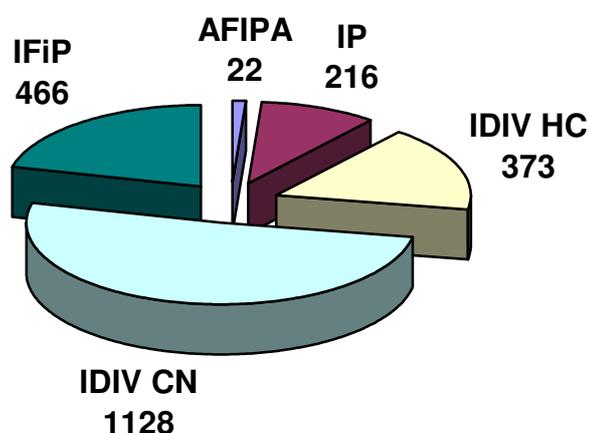
L'ensemble des cadres quel que soit le grade est concerné (inspecteur, IDiV, IP, AFiPA).

## I – SYNTHÈSE DU MOUVEMENT :

### 1) SYNTHÈSE SUR LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DE VOEUX :

	Nombre de demandes (AFiPA, IP, IDiV, inspecteurs)	Nombre de vœux
2017-02	2205	89142
2017-01	1825	62341
2016-02	1979	73892
2016-01	2363	91713

### 2) DÉTAIL DES DEMANDES PAR GRADE (MVT 2017-02) :



## II MOUVEMENT DE MUTATIONS C2 :

### 1) MUTATIONS EN ÉQUIVALENCE :

A l'ouverture du mouvement 2017-02, 88 postes C2 sont vacants pour 1143 postulants. 34 postes C2 seront gelés au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

68 postes (dont 10 postes sensibles) sont pourvus par un cadre déjà sur un poste comptable C2 ou C1 ou agent comptable.

32 cadres dont le poste comptable est supprimé précédemment ou reclassé en C1 obtiennent un nouveau poste C2.

A la suite des mutations en équivalence entre comptables, il restait 73 postes C2 à pourvoir par des administratifs ou des IDiV CN comptables.

Ces postes sont répartis via des quotas à hauteur de 60% en équivalence pour les cadres administratifs (50% pour les IP/AFiPA et 50% pour les IDiV HC) et 40% en promotion pour les IDiV CN (comptables ou non comptables).

2) **44 POSTES C2 SONT OFFERTS A DES ADMINISTRATIFS EN EQUIVALENCE (73 postes vacants x 60%)**

**Evolution des postes disponibles :**

2017-02 : 44 ; 2017-01 : 29 ; 2016-02 : 36 ; 2016-01 : 54

**Le quota de 60% réservé au mouvement en équivalence pour les administratifs fait l'objet d'une répartition par grade comme suit :**

- La moitié de ce quota était réservée aux AFiPA, IP, IDiV ex IP administratifs, soit 22 postes.

L'ensemble de ces postes ont été pourvu (2 AFiPA et 20 IP).

Le plus jeune AfiPA est 3<sup>ème</sup> échelon au 15/01/2016.

Le plus jeune IP est 4<sup>ème</sup> échelon au 01/06/2015.

- L'autre moitié était réservée aux IDiV HC administratifs, soit 22 postes.

Il n'y a que 7 postes attribués à des IDiV HC faute de demandes.

Leur ancienneté est comprise entre le 3<sup>ème</sup> échelon (avec une date de prise de rang au 15/3/2013) et le 2<sup>ème</sup> échelon (avec une date de prise de rang au 01/08/2015).

Nous vous recommandons d'élargir vos demandes autant que possible car le quota des IDiV HC n'est jamais saturé.

Sur les trois dernières années, ce quota d'IDiV HC n'est utilisé qu'à hauteur de 43%.

Les postes non attribués aux IDiV HC sont alors transférés aux IDiV CN, ce qui donne un quota réel de 57% (40%+17%). C'est une nouveauté car ils étaient antérieurement attribués aux IP.

3) **44 POSTES C2 SONT OFFERTS EN PROMOTIONS :**

**Un quota de 40% est réservé au IDiV CN souhaitant devenir IDiV HC. Il convient d'ajouter les postes non pourvus par les IDiV HC relevant de leur quota.**

2017-02 : 44 promotions vers des C2 étaient possibles, soit 29 au titre des quotas des IDiV CN (73 postes X 40%) et 15 au titre du quota des IDiV HC non utilisé (22 postes à pourvoir moins 7 attribués aux IDiV HC)

Données antérieures : 2017-01 : 27 postes ; 2016-02 : 26 postes ; 2016-01 : 40 postes.

L'ancienneté des 43 IDiV CN obtenant un poste C2 (dont 1 poste sensible) s'étend du 4<sup>ème</sup> échelon au 1/8/2007 au 3<sup>ème</sup> échelon au 01/09/2016.

**Vacance à l'issu du mouvement :** Trésorerie Spécialisée de Longwy dans le 54.

#### 4) 31 PROMOTIONS SUR PLACE (PSP) :

29 cadres étaient concernés par un reclassement C3 vers C2 (contingentés).

Il a été possible de satisfaire l'ensemble des cadres concernés par une promotion sur place.

En effet, le quota de 50% de PSP contingenté se calcule sur l'addition du :

- nombre de cadres concernés par un reclassement à la hausse (hors restructuration : 29)
- quota de mutation en promotion ( $73 \times 40\% = 29,2$ )

Ce qui donne 29 PSP possibles :  $29,2 + 29 = 58,2 \times 50\%$ .

2 cadres ont également été concernés par des opérations de restructuration (non contingentées) au 1/1/2017, **soit un total de 31 promotions (2+29)**.

#### *Détail du mouvement C2 :*

[http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH\\_actu/idiv/2017/2017\\_c2\\_c3\\_mut\\_s2/2017\\_04\\_idiv\\_mvt2\\_c2\\_arrivee\\_d.pdf](http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2017/2017_c2_c3_mut_s2/2017_04_idiv_mvt2_c2_arrivee_d.pdf)

### III – MOUVEMENT DE MUTATION IDIV HC ADMINISTRATIF :

#### 1) LE NOMBRE DE POSTES VACANTS IDIV HC ADM. :

**Nombre de postes disponibles : 59** (41 en 2016-02, 39 en 2016-01 et 33 en 2015-02)

- 17 postes ont été pourvus en mutation ;
- 42 postes ont été pourvus en promotion (dont 12 hors réseau DGFIP) : 40 cadres administratifs, un comptable C3 et un agent comptable.

**Vacances à l'issue du mouvement : 1 poste à Saint-Lô (50) et 1 poste en ESI (au choix).**

#### *Détail du mouvement IDiV HC administratif :*

[http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH\\_actu/idiv/2017/2017\\_c2\\_c3\\_mut\\_s2/2017\\_04\\_idiv\\_hc\\_mvt2\\_adm\\_arrivee\\_d.pdf](http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2017/2017_c2_c3_mut_s2/2017_04_idiv_hc_mvt2_adm_arrivee_d.pdf)

#### 2) LES PROMOTIONS SUR PLACE A TITRE PERSONNEL :

A noter la promotion en 2017 de 49 IDIV CN au grade d'IDIV HC à titre personnel six mois avant leur départ à la retraite (32 en 2016 et 24 en 2015).

#### *Détail des promotions IDiV HC à titre personnel :*

[http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH\\_actu/idiv/2017/2017\\_c2\\_c3\\_mut\\_s2/2017\\_04\\_idiv\\_hc\\_nomi\\_titre\\_perso\\_dept\\_d.pdf](http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2017/2017_c2_c3_mut_s2/2017_04_idiv_hc_nomi_titre_perso_dept_d.pdf)

\* \*  
\*

#### **Informations sur les priorités C2 et IDiV HC administratifs :**

Pour reclassement/suppression de poste : 28

Pour rapprochement de conjoint : 8

Pour handicap : 1

## IV – MOUVEMENT DE MUTATION C3 :

### 1) LE NOMBRE DE POSTES VACANTS C3 :

2017-2 : 117 postes (2017-01 : 74 postes )

### 2) LES MUTATIONS EN EQUIVALENCE :

- 58 postes ont été pourvus par mutation dont 13 par des cadres dont le poste comptable a été supprimé (23 en 2017-01).

A noter, le gel de 30 postes.

#### *Détail du mouvement C3 :*

[http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH\\_actu/idiv/2017/2017\\_c2\\_c3\\_mut\\_s2/2017\\_04\\_idiv\\_mvt2\\_c3\\_arrivee\\_d.pdf](http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2017/2017_c2_c3_mut_s2/2017_04_idiv_mvt2_c3_arrivee_d.pdf)

### 3) LES MUTATIONS EN PROMOTION :

- 59 postes restaient à pourvoir en promotion parmi les inspecteurs du vivier qui obtiennent un poste C3

### 4) LES PROMOTIONS SUR PLACE (PSP) :

Il existe deux types de PSP :

- PSP contingentées (reclassement) ;
- PSP non contingentées (postes comptables concernés par des opérations de restructuration).

12 cadres étaient concernés par un reclassement C4 vers C3 (contingentés).

Le quota de 50% de PSP se calcule sur :

- le nombre de cadres concernés par un reclassement à la hausse (hors restructuration : 12)
  - auquel s'ajoute le nombre de mutation en promotion (59)
- $(59+12) = 71 \times 50\%$  soit 35,5 PSP possibles.

Il a donc été possible de satisfaire l'ensemble des 12 demandes.

S'ajoute 1 inspecteur concerné par une opération de restructuration au 2<sup>ème</sup> semestre 2017 qui accède au grade d'IDIV CN, **soit un total de 13 PSP.**

Le dernier cadre retenu est inspecteur 10<sup>ème</sup> échelon (vivier 2017) avec une date de prise de rang au 19/4/2017.

A noter : même au titre d'une promotion sur place, l'inspecteur doit être dans le vivier pour obtenir son nouveau grade.

**Vacances à l'issu du mouvement : Néant.**

## V – MOUVEMENT DE MUTATION IDIV CN ADMINISTRATIF :

- 107 emplois sont pourvus en équivalence

- 106 inspecteurs du vivier obtiennent une promotion (dont 12 hors réseau DGFIP).

### *Détail du mouvement IDiV CN administratif :*

[http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH\\_actu/idiv/2017/2017\\_c2\\_c3\\_mut\\_s2/2017\\_04\\_idiv\\_cn\\_mvt2\\_adm\\_arrivee\\_d.pdf](http://ulyse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2017/2017_c2_c3_mut_s2/2017_04_idiv_cn_mvt2_adm_arrivee_d.pdf)

**Vacances à l'issu du mouvement :** 1 poste à Cayenne (974) et 7 postes au choix (2 en Centrale, 3 en ESI, 1 en PNSR et 1 au SCBCM).

\* \*

\*

### **Informations sur les priorités C3 et IDiV CN administratifs :**

Pour reclassement/suppression de poste : 22

Pour rapprochement de conjoint : 37

Pour handicap : 1

## VI – SITUATION DU VIVIER :

**Avant le mouvement, le vivier comportait 615 inspecteurs dans le vivier (90 cadres du vivier 2015, 214 cadres du vivier 2016 et 311 cadres du vivier 2017).**

A l'issu de ce mouvement, 72 inspecteurs deviennent IDiV CN sur un poste comptable C3 et 106 inspecteurs deviennent IDiV CN sur un poste administratif.  
178 inspecteurs du vivier obtiennent le grade d'IDiV CN tandis que 36 collègues sortent du vivier sans rien obtenir.

Ces données ne tiennent pas compte des éventuels refus signifiés après la CAPN et des personnes qui partent en détachement hors mouvements.

### **Proposition de la CFE-CGC concernant le vivier des IDIV CN :**

Le système de sélection des IDIV CN est imparfait. En l'état, la CFE-CGC DGFIP propose que **la réussite à la sélection d'IDIV conduite à l'inscription dans le vivier sans limite dans le temps.**

Cette proposition évite au lauréat de repasser la sélection s'il ne trouve pas de poste à court - terme, laissant le choix à chacun de prendre son grade rapidement en acceptant une forte mobilité ou d'attendre plus longtemps dans le cas contraire. Cela participe également à réduire le nombre et le coût des oraux à faire passer.

Si rien n'est fait, les inspecteurs ne perdront plus leurs temps à passer cette sélection !



**Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP  
Envoyez par courriel votre demande à [cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr)**